

Docteur Pierre Massiani
Clinique du Golfé
28 Bd Pascal Rossini
20 000 Ajaccio

Port: 06 88 06 96 18
Secret : 04 95 21 93 20
Mail: pmassiani@orange.fr

Objet: Élections aux URMLS
Référence: 2eme Collège
Dest: Médecins Libéraux du PTL

Docteur <Prénom> <Nom>
<Adresse>
<Code Postal> <Commune>

Ajaccio, le 10 juin 2010,

Mon Cher Confrère,

Fin Septembre, les Médecins Libéraux vont être sollicités pour élire leurs représentants aux URML (Unions Régionales des Médecins Libéraux). Cette année, ces élections revêtent une importance particulière, avec la reconnaissance d'une nouvelle représentativité: en effet, à la suite des protestations des représentants des Chirurgiens, Anesthésistes et Gynécologues-Obstétriciens (UCDF, AAL et SYNGOF) lors de la discussion sur la transformation du Secteur II et sur la création du Secteur Optionnel, il a été créé un nouveau Collège au sein des Spécialistes Libéraux, le Deuxième Collège.

Cette nouvelle force sera composée d'élus libéraux appartenant **uniquement** aux spécialités travaillant sur un **Plateau Technique Lourd** (PTL), c'est à dire **LE BLOC**.

Au plan pratique, les URML restent la dernière représentativité collective des médecins libéraux au sein des instances administratives chargées d'organiser (sic) le système de santé. Les élus du BLOC, (2ème Collège) auront une mission essentielle à deux niveaux:

Au plan National: C'est sur les résultats de cette élection que sera déterminée la **représentativité** des syndicats qui participeront à l'**élaboration de la future convention** avant Décembre 2010, et aux **discussions tarifaires de la CCAM**.

Les élus du BLOC (PTL) seront les représentants *directs et reconnus* auprès des ministères, autorités et administrations dans les discussions conventionnelles.

Au plan Local, la nouvelle loi HPST (dite *loi Bachelot*) impose de nouvelles contraintes aux médecins libéraux, et diminue encore leur représentation dans les différentes instances: ARS(Agence Régionale de Santé), SROS(Schéma Régional d'Organisation des Soins), CRCI (Commission Régionale de Recours et d'Indemnisation) , PDS (Permanence des Soins),..., laissant aux institutionnels (Administrations, Directions d'Établissements, Assurances et Mutuelles, Associations d'Usagers,...) la possibilité d'établir le cahier des charges de notre activité. Les **seuls représentants** des médecins libéraux autorisés à siéger dans ces commissions restent les élus des URML. Leur nombre a été considérablement réduit dans les ARS, ce qui **Impose** la présence des représentants du **BLOC** au sein de ces commissions qui délivrent les **autorisations** et déterminent même les **tarifs** de notre activité (cf récentes autorisations de chirurgie carcinologique, négociées directement avec les établissements.)

Nous ne pouvons plus laisser à d' autres la discussion de notre activité et de nos tarifs.

Nous voyons ce que cela a donné dans le passé récent. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir rester vigilants dans les semaines qui viennent et réserver le meilleur accueil à nos (vos) représentants qui vous contacteront. Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées par retour du courrier afin de mettre en place les structures et les élus qui vous représenteront et vous défendront.

Bien Confraternellement,

Dr P. MASSIANI
CA de l' AAL

Veillez nous faire connaître par courrier, téléphone ou mail le plus rapidement possible si vous êtes intéressés pour participer à notre engagement. Je vous remercie également de nous transmettre des coordonnées valides:

Pour vous joindre :

Tel:

Mail:

Pour vous informer:

AAL : <http://www.anesthesiologistesliberaux.org/>

UCDF : <http://www.ucdf.net>:

SYNGOF : <http://www.syngof.fr>

Pour nous joindre :

Mail : bloc2A2B@orange.fr